

Innovations contractuelles au Royaume-Uni : indexation des prix de betteraves sur les marchés à terme du sucre

La NFU a annoncé les modalités contractuelles liant les planteurs et leur fabricant (British Sugar) pour la campagne 2021/2022 (semis 2021). Parmi celles-ci figure, pour la première fois en betterave (en dehors de qui existait avant 2006 en France), une possibilité d'indexer le prix de betterave sur le marché à terme du sucre, à la manière de ce qui se fait en canne à sucre en Australie.

Pour cette première année de « test », la mesure contractuelle sera accessible à 100 planteurs (sur environ 3.200 planteurs livrant leurs betteraves à British Sugar¹) sur une base « premier arrivé, premier servi ».

Pratiquement, ces planteurs pourront choisir de contractualiser des betteraves en utilisant ce mode d'indexation dans la limite maximum de 10 % de leur contrat de livraison. Dès lors qu'ils auront sélectionné cette modalité contractuelle, leur interlocuteur commercial pour la quantité concernée ne sera pas British Sugar mais Czarnikow (trader).

En considérant une campagne N/N+1, le

planteur pourra - à partir de la signature du contrat (été/automne N-1) et jusqu'au 1^{er} septembre N - observer la valeur du marché à terme du sucre blanc (#5) à échéance « décembre N » sur une plate-forme Czarnikow.

De cette valeur du sucre échéance « décembre N », converti en £, une valeur de la betterave pourra être calculée instantanément grâce à l'application d'une formule de calcul négociée entre la NFU et British Sugar. Très concrètement, on retranche 152 £/t (environ 170 €/t : une valeur négociée, mais basée sur des estimations probables du coût de production de British Sugar¹) de la valeur du sucre échéance « décembre N » observée. On convertit ensuite cette valeur à la tonne de sucre en prix de betterave en considérant un rendement moyen d'extraction de 160 kg de sucre / tonne de betterave (dit autrement 6,25 t de betterave / tonne de sucre). Des frais de gestion liés aux services de Czarnikow (34 cts£/t de betterave) sont enfin retirés. La formule d'indexation est donc la suivante :

$$\text{Prix de betterave} = \frac{(\text{Prix du MAT échéance Décembre converti en } \text{£}) - 152}{6,25} - (\text{frais de gestion})$$

Dans les faits et à tout moment, le planteur pourra donc décider de retenir le prix observé comme prix de paiement de ses betteraves et recevra, en fin de campagne, ce montant de Czarnikow. British Sugar n'aura, in fine, pas connaissance du prix de betterave que le planteur touchera sur ce

volume de betterave : ce dernier aura agi, de son côté et sans autre lien que les volumes de sucre associés à ces betteraves « indexées », avec Czarnikow pour fixer son prix de vente de sucre.

¹ Estimé par l'ARTB (d'après LMC, 2019) à 141 €/t

Décembre 2020

En conclusion, avec ce système particulièrement simple, chaque partie (British Sugar et le planteur) aura géré son risque prix, avec un même intermédiaire extérieur, mais aucune des parties ne connaîtra la valeur retenue par l'autre.

La NFU est confiante que ce test attirera des planteurs et pense étendre le mécanisme, en nombre de planteur et en volume de betterave arbitrage au cours des prochaines campagnes.